

INDEMNITE POUR INSTITUTEUR CHARGE DE LA CLASSE DE NEIGE - n° 916

Sur proposition du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- il sera versé à Monsieur WILHELM, Directeur de l'Ecole Mixte de LUDRES CENTRE qui va assurer le fonctionnement de la classe de neige organisée du 1er au 20 Mars 1976 à EXCENEVEX (Haute Savoie) une indemnité de 25,00 F. par jour pour compenser les frais découlant de cette charge.

Il recevra 25,00 F. x 20 jours = 500,00 F.

Cette indemnité sera imputée à l'article 615 du budget 1976.